

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à la réduction du stationnement places du Confort et Ernest S'Jonghers.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Une enquête publique relative au réaménagement d'une série de voiries de La Roue vient de s'achever. La Commission de Concertation c'est tenu ce jeudi 21 décembre. Parmi ces rues figure la rue de la Volonté. Les habitants de cette voirie remarquent que l'affichage de l'enquête publique n'a pas été effectuée valablement durant la période adéquate. Ils regrettent de n'avoir été consultés et encore moins associés à cette redéfinition des espaces publics (le projet n'est pas une simple rénovation) et que leurs besoins n'ont pas été pris en compte.

Le Collège peut-il nous dire s'il corrobore le témoignage des riverains sur les manquements lors de l'affichage prévu durant l'enquête publique ? Quelle suite y donner ?

Comment se fait-il que les habitants de la rue de la Volonté se sentent exclus de la redéfinition de la rue où ils habitent ? Quelles furent les efforts entrepris par la Commune pour élaborer en concertation large avec la population ces projets de réaménagements de voiries ?

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Lors de la présentation du réaménagement des places du Confort et Ernest S'Jonghers en 2022, les habitants avaient exprimé leurs craintes au sujet du nombre de places de stationnement perdues, mais bien sûr vous n'en avez pas tenu compte.

La perte de places de stationnement dans ce quartier va poser des problèmes aux habitants et particulièrement aux personnes âgées ou invalides qui souhaitent se garer près de chez elles ou, si elles ne possèdent pas de voiture, à leurs proches qui viennent les aider pour décharger leurs courses par exemple. Nous pensons également au personnel médical ou para médical qui verra les visites à domicile se compliquer davantage.

Vous savez comme quiconque que la voiture reste un outil indispensable pour nombre d'entre nous, il y a les activités sportives qui se déroulent parfois le soir et qui ne se trouvent pas à proximité d'une ligne de bus, il y a également les contraintes professionnelles et scolaires qui obligent certaines personnes à utiliser leur voiture également.

Il faut aussi permettre aux familles et amis de continuer à pouvoir venir visiter les habitants du quartier sous peine de les isoler.

Quant à l'aménagement des zones vertes sur les coins, il n'est pas très judicieux :

Il entraînera une diminution de la luminosité, sera-t-il bien entretenu ? Les espaces verts sont très mal entretenus actuellement ce qui nous fait craindre que la même chose pourrait se produire pour les nouveaux espaces verts.

Que va-t-il se passer avec ces structures en cas d'isolation des façades ? Je vous rappelle qu'une rénovation énergétique est en cours dans le quartier. Il serait bien plus opportun de verduriser et d'aménager la zone centrale de la place.

De même, accoler des bancs publics aux façades des maisons va menacer gravement la tranquillité des habitants de ces maisons. Enfin, cerise sur le gâteau, l'arbre choisi pour l'îlot central est un arbre à haute tige qui va apporter de l'ombre sur les panneaux solaires et ainsi affecter négativement le PEB.

Mes questions sont les suivantes :

Les bacs à fleurs ne vont-ils pas entraver l'accès aux pompiers ?

Ces nouveaux espaces verts seront-ils bien entretenus ?

Peut-on supprimer l'installation des bancs et changer l'arbre à haute tige par une autre essence ?

Pourrait-on surtout écouter les doléances justifiées des habitants quant à la suppression drastique des places de stationnement ?

F. CARLIER ajoute qu'elle a eu écho de la Commission de Concertation de cet après-midi. Les habitants regrettent de ne pas avoir vu l'Echevine de la « Mobilité », qui semble ne pas trop se soucier des perturbations que vont vivre les habitants à cause de ces changements s'ils sont mis en place. Les habitants ont remarqué que les concepteurs du projet n'étaient jamais venus sur place et qu'il s'agissait de technocrates qui ont aménagé une petite maquette sans se rendre compte des conséquences concrètes pour les habitants.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond que son absence lors de la Commission de Concertation de cet après-midi est liée à une raison médicale toute cette semaine. Toutefois, elle a fait exception ce soir pour suivre le Conseil de ce soir.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgend antwoord:

Le projet de rénovation de plusieurs rues est en cours depuis un certain temps déjà et a déjà été discuté à plusieurs reprises au Conseil communal. Oui, il ne s'agit pas simplement d'un asphaltage à l'identique. Le Collège veut continuer de rénover les rues du quartier après la première phase de rénovation déjà effectuée. Les plans présentés aujourd'hui suivent la logique de la première phase de rénovation des rues du quartier, il en va de la même idée, comme pour les rues déjà rénovées.

Un bureau d'études a préparé les différents plans qui ont été discutés en détail avec les riverains l'année passée. Nous avons organisé une réunion avec le bureau d'études et les services concernés. De nombreux participants étaient présents.

Les remarques ont été prises en compte, entre autres celles d'enlever des bancs, de changer l'aménagement de différentes zones vertes, etc. Un échange récent a eu lieu avec le service à ce sujet.

Les affiches annonçant l'enquête publique ont été placées correctement et selon deux plans d'affichage, la procédure a donc bien été documentée.

Les structures prévues pour la place S'Jonghers ne sont pas attachées aux façades, l'accessibilité de la façade n'est donc pas empêchée. La zone centrale de la place fait partie de l'aménagement.

Toutes ces questions détaillées font partie de la discussion lors de la Commission de Concertation. Concernant le stationnement, il ne faut pas oublier que la plupart des places utilisées aujourd'hui sont problématiques, ou même illégales. Le « SIAMU » doit avoir accès en cas d'urgence. Ce dernier donne son avis et les plans sont adaptés si nécessaire. L'entretien fait partie des tâches du service « Entretien ». La question des bancs fait aussi partie de la discussion et est prise en compte, les plans ont déjà été adaptés une fois en ce sens.

F. CARLIER conclut qu'il est donc possible de retirer les bancs ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond que l'on a déjà effectué cela à plusieurs endroits dans le quartier. Elle se renseignera sur ce qui a été discuté aujourd'hui lors de la Commission de Concertation. Ce n'est qu'une proposition et, si les habitants expliquent pourquoi ils n'en veulent pas du tout, on les retirera. C'est la Commune qui finance le projet.

G. VAN GOISENHOFEN ajoute qu'il faut reconsidérer une série de choses dans ce projet. Les habitants ont exprimé des préoccupations qui lui semblent être légitimes. La raison devrait l'emporter, il faut reconstruire ce projet avec les habitants et y consacrer des moyens qui ont un réel impact sur la qualité de vie de ces derniers